

Avis #02 – Avis d'Initiative du comité de l'urgence et de l'insertion

1. Contexte :

Le premier Comité de l'Urgence et de l'insertion (15/10) a adressé un avis au CA de Bruss'help. Le 19 octobre, le CA a amendé le texte puis adopté son avis n°1. Cet avis pointait 5 recommandations :

- Adopter une politique « Zéro refus enfants » : recommandation traduite par une activation d'une capacité adaptable spécifique « familles » au 01/12/21 (100 places).
- Augmenter graduellement les moyens alloués au travail de rue : recommandation traduite par la création d'un GT dévolu au travail de rue (décembre 2021 et mandat précisé le 11/03/2022).
- Développer les occupations temporaires : recommandation traduite par une note d'orientation du Gouvernement.
- Renforcer les centres de jours : recommandation traduite par le financement de 2 nouveaux centres de jour.
- Construire un plan de crise : recommandation traduite par la création d'un GT dévolu à la conception d'un plan de crise (décembre 2021).

En outre, l'Autorité a annoncé l'ouverture d'une nouvelle Maison d'Accueil (29 places).

2. Constats des membres :

Les membres relèvent que les recommandations 1 et 3 portant respectivement sur l'activation d'une capacité adaptable de 100 places « familles » et sur le développement du soutien financier aux occupations temporaires n'ont pas été suivies de façon satisfaisante (places ponctuelles et non pérenne pour la recommandation 1 et pas de financement pour la recommandation 3).

Après présentation de l'état de l'offre via le monitoring de Bruss'help il apparaît que la situation au 11/03/22 se caractérise par la fermeture prochaine de 600 places qui s'expliquent par :

- Le retour à 540 places (New Samusocial) ;
- Le non financement de 100 places adaptables (et hors logique saisonnière) spécifiques familles (New Samusocial) ;
- La fermeture annoncée du centre rue de Trèves financé sur fonds fédéraux saisonniers (Croix Rouge de Belgique) ;
- La fermeture de l'Hôtel Fierlandt (CPAS Forest).

Enfin, la Région Bruxelles Capitale connaît depuis les 15 derniers jours, l'arrivée de publics en provenance d'Ukraine pour lesquels un enregistrement FEDASIL donnera accès aux droits afférant à la carte A et à une orientation vers les solutions d'hébergement au sein des collectivités locales. Si l'entité fédérale est responsable pour la prise en charge de ces publics, le flux de population impactera la Région. Les membres pointent la nécessité de prévenir une mise en concurrence des publics dans l'hébergement immédiat ainsi que le principe du droit au logement pour tous les publics.

Les recommandations suivantes sont apportées :

Recommandation 1

Le CU-CI réaffirme la nécessité de **maintien de 100 places « familles » adaptables (non saisonnières)** sur un même site d'accompagnement tel que mis en œuvre par le New Samusocial assorti d'un monitoring quantitatif et qualitatif des parcours en sortie de l'urgence des personnes y étant accueillies.

Recommandation 2

Le CU-CI réaffirme le besoin de **financement des projets d'occupations temporaire** permettant l'accueil de publics fragilisés. Ce maillon supplémentaire permet une alternative à l'urgence et la stabilisation de situations de personnes sans-abri à profils spécifiques. Il est demandé à l'autorité d'accroître et prolonger les financements.

Recommandation 3

Pour éviter une fermeture « sèche » du site de la rue de Trèves, il est recommandé, dans la lignée du principe de politique structurelle de « zéro refus enfants et zéro rupture du lien familial » émis dans l'Avis #1 de **reconvertir l'Hôtel Lemonnier en centre d'hébergement pour 100 places**.

Recommandation 4

Compte tenu du passage en code jaune (CODECO), **un retour à un accueil à pleine capacité doit être étudié avec les organismes agréés**. Il est demandé à Bruss'help de clarifier avec chaque Administration la mise à jour des circulaires COCOM, COCOF et VGC.

Recommandation 5

Malgré l'assouplissement des mesures, le virus continue de circuler. Certaines petites collectivités d'accueil demeurent à risque de « clusters ». A cette fin, les membres recommandent **le maintien d'une capacité de 12 places Covid+ au service du secteur sans-abri**. Cette capacité devra être réorganisée au sein d'un site médicalisé avec mandat de suivi et d'orientation vers ces places par Bruss'help. Mandat est donné au New Samusocial d'opérationnaliser cette capacité pour une passation Croix-Rouge sans rupture de service au secteur au 27/03, en concertation avec Bruss'help.